



# Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 02 AVRIL 2019

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la boucle de la Seine, légalement convoqué le 25 Mars 2019, s'est réuni le 02 Avril 2019, à dix-huit heures trente minutes, au SITRU, salle Lucien PARROT, 2 rue de l'union 78420 Carrières-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Alain GOURNAC, Président.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** 28 délégués titulaires dont 23 pour la compétence traitement et 5 pour la compétence chaleur, et un délégué suppléant pour la compétence traitement.

### COMPÉTENCE TRAITEMENT :

**CASGBS :** Monsieur Michel MILLOT, Monsieur Armand BOSSIS, Monsieur François SCHMITT, Monsieur Christian FAUR, Monsieur Philippe LANGLOIS, Monsieur François HEURTEL, Monsieur Jean-François SIROT, Monsieur Patrick CADIOU, Monsieur Pascal SIMONNET, Monsieur Abel VINTRAUD, Monsieur François GLUCK, Madame Roberte de la TAILLE, Monsieur Jean-Yves GALET, Monsieur Didier BREUZET, Monsieur Raynald GODART, Monsieur Alain ETCHART.

**CAVGP :** Monsieur Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Michel HUA, Monsieur Vincent MEZURE, Monsieur Jean-Christian SCHNELL, Monsieur Hervé BRILLANT, Monsieur Jean-Claude TEYSSIER, Monsieur SAZDOVITCH (suppléant),

**EPT-POLD :** Monsieur Jean-Pierre DIDRIT.

### COMPÉTENCE RÉSEAU DE CHALEUR :

Madame Martine GUICHENDUC, Monsieur Daniel MARTIN, Monsieur Jean-Paul LOMBARD, Monsieur Bernard DUCLOS, Alain GOURNAC.

### A DONNÉ POUVOIR :

**Compétence traitement :** Monsieur Bernard GROUCHKO à Monsieur Abel VINTRAUD

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

### COMPÉTENCE TRAITEMENT :

**CASGBS :** Madame Dominique AKNINE, M. Luc BESSETTES, M. Denis BOULANGER, Mme Nicole BRISTOL, Monsieur Jean-Baptiste CLAUZURE, Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, Monsieur Cyrille FONVIELLE, Madame Marine JANIAUD, Monsieur Jacques LABRE, Madame Marie-Adine TOURAINE,

**EPT-POLD :** Monsieur Olivier GODON, Monsieur Pascal PERRIN.

### COMPÉTENCE RÉSEAU DE CHALEUR :

Monsieur Jean-Jacques RASSIAL, Monsieur Jacques GRIMONT, Monsieur Armenio SANTOS

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer en application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur DIDRIT a été nommé secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant émise à l'encontre du procès-verbal de la séance du conseil syndical du 18 Février 2019, il est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises (n°2019-01 à 2019-06)

**Délibération n° 5/2019 : COMPTE DE GESTION 2018**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018,

**Délibération n° 6/2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** et **ARRÊTE** le compte administratif 2018 qui se décompose comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	fonctionnement	15 094 629,82	16 777 615,82
	investissement	2 158 058,31	5 675 497,05
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement	Si déficit	Si excédent
	Report en section d'investissement	Si déficit 1 597 610,28	Si excédent
<b>TOTAL RÉALISATION + REPORTS</b>		<b>18 850 298,41</b>	<b>22 453 112,87</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	fonctionnement	0,00	0,00
	investissement	3 707 483,76	0,00
	<b>TOTAL DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>3 707 483,76</b>	<b>0,00</b>
RÉSULTAT CUMULÉ	fonctionnement	15 094 629,82	16 777 615,82
	investissement	7 463 152,35	5 675 497,05
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>22 557 782,17</b>	<b>22 453 112,87</b>

**Délibération n° 7/2019 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	
A. Résultat de l'exercice	+ 1 682 986,00
B. Résultat antérieur reporté	+ 0,00
<b>C. Résultat à affecter = A+B</b>	<b>+ 1 682 986</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	
D. Solde d'exécution cumulé	+ 1 919 828,48
E. Solde des restes à réaliser	- 3 707 483,76
<b>Besoin de financement = D+E</b>	<b>1 787 655,30</b>
Affectation en réserves R1068 investissement	1 682 986,00
Report en fonctionnement R 002	0

## Délibération n° 8/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VOTE** le Budget Primitif 2019 qui se décompose comme suit :

### FONCTIONNEMENT

- En dépenses 17 679 430,90 €
- En recettes : 17 679 430,90 €

### INVESTISSEMENT

- En dépenses : 6 790 165,51 €
- En recettes : 6 790 165,51. €

### BUDGET TOTAL 2019

- En dépenses : 24 469 596,41 €
- En recettes : 24 469 596,41 €

## Délibération n° 9/2019 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

### DECIDE :

- de supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- de créer un poste de Rédacteur Territorial,

**DECIDE** que le nouveau tableau des effectifs du SITRU est établi de la manière suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SITRU		
Poste créé	Postes supprimés	Postes maintenus dans l'effectif
<b>Pour la filière administrative :</b> - un rédacteur territorial	<b>Pour la filière administrative :</b> - Un adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>Pour la filière administrative :</b> - Un attaché territorial - deux adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe - 2 adjoints administratifs <b>Pour la filière technique :</b> - Un ingénieur principal - Un technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe.

## Délibération n° 10/2019 : AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**EMET** un avis favorable à ce projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et à son rapport environnemental.

## Délibération n° 11/2019 : AUTORISATION AU PRÉSIDENT DE LANCER UN APPEL D'OFFRE EN MARCHÉ FORMALISÉ POUR L'EXPLOITATION DES DEUX DÉCHETTERIES DU SITRU

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le lancement d'un appel d'offres ouvert en procédure formalisée pour l'exploitation des deux déchetteries,

**AUTORISE** le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisie par la commission d'appel d'offres.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif.

### INFORMATIONS DIVERSES

- Déchetterie de Rueil-Malmaison :
  - Le dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été déposé en Préfecture des Hauts-de-Seine le 20 décembre 2018, le dossier a été déclaré recevable par l'inspection des installations classées, par rapport du 20 février 2019. Il fait l'objet d'une consultation du public qui se déroule à la Mairie de Rueil-Malmaison du 29 mars au 29 avril 2019, et sera soumis pour avis au conseil municipal de la Mairie de Rueil-Malmaison.
  - Le permis de construire a été déposé en Mairie de Rueil-Malmaison le 21 décembre 2018, il a été accordé le 4 mars 2019.
  - La consultation des entreprises sera publiée début avril.
  - Les travaux devraient débuter début juin et être finalisés en décembre 2019.
- Extension de la déchetterie de Carrières-sur-Seine (étude de faisabilité) :
  - 3 scénarios ont été présentés en commission technique le 25 mars 2019
  - La commission a donné un avis favorable au scénario n°1, pour un montant de 933 k€ TTC. Ce scénario consiste à conserver la totalité de la déchetterie existante et à créer une plateforme sur les parcelles adjacentes, afin d'y installer des compacteurs ainsi qu'une zone réemploi conséquente. Le coût d'exploitation de ce scénario est estimé équivalent au coût actuel (nécessité d'un agent supplémentaire pour surveiller la zone des compacteurs mais gain sur le transport des déchets).
  - Ce scénario sera adossé au dossier de consultation des entreprises relatif à l'exploitation des 2 déchetteries du SITRU afin que les candidats puissent chiffrer la prestation en connaissance de cause.
  - Une fois le programme de travaux établi (avril 2019), il servira à la consultation pour le choix du maître d'œuvre (mi 2019). Les travaux sont envisagés en 2020.
- Travaux de raccordement des eaux pluviales sur l'usine CRISTAL : les travaux sont terminés.
- Etude méthanisation : 8 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse.
- Etude de revamping du four 2 :
  - Une réunion de restitution de l'étude avec l'exploitant de l'usine CRISTAL a eu lieu le 21 février.
  - Les résultats de l'étude ont été présentés en commission technique le 25 mars 2019.
  - Il en ressort que l'état du four est correct, aucune anomalie non connue n'a été découverte. Aucun investissement n'est à prévoir avant la fin du contrat d'exploitation de l'usine CRISTAL (31/12/2022) pour que le SITRU puisse bénéficier du four n°2 jusqu'en 2033 environ. Il faudra envisager, lors des travaux de premier établissement du futur contrat d'exploitation, une remise en état de la totalité du réfractaire du four et la suppression de la voûte radiante. D'autres travaux de premier établissement pourront permettre d'améliorer l'exploitation du four (évolution du ramonage, sécurisation des accès). Le coût de l'ensemble des travaux de premier établissement devrait représenter 750 k€ à 1 M€ HT.

- Etude performance énergétique :
  - Une réunion de restitution de l'étude avec l'exploitant de l'usine CRISTAL et le concessionnaire du réseau de chaleur a eu lieu le 22 février.
  - Les résultats de l'étude ont été présentés en commission technique le 25 mars 2019.
  - 4 scénarios ont été étudiés :
    - Amélioration de l'interface CRISTAL / RCU : 700 k€ HT
    - Amélioration de l'interface CRISTAL / RCU + petit GTA complémentaire (500 kW): 2,6 M€ HT
    - Amélioration de l'interface CRISTAL / RCU + remplacement du GTA par un GTA à contre pression de 4 MW : 6,7 M€ HT
    - Amélioration de l'interface CRISTAL / RCU remplacement du GTA par un GTA à condensation de 4 9W : 20 M€ HT
  - Tous les scénarios permettent de dépasser la performance énergétique en formule TGAP et en formule européenne, permettant à la fois de bénéficier d'une TGAP réduite et de classer l'usine comme CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE.
  - Le bilan économique des scénarios 2 et 3, comparativement au scénario 1, montre que les investissements sont au mieux remboursés au bout de 20 ans. Le scénario 4 n'est pas du tout amorti, il représenterait un surcoût de l'ordre de 4€ HT / tonne sur 20 ans.
  - Au vu de ces éléments, la commission a donné les orientations suivantes :
    - Le scénario 1 représente les travaux qu'il est nécessaire de réaliser à minima pour optimiser l'interface entre CRISTAL et le réseau de chaleur. Une étude complémentaire est commandée à l'issue de la COTECH afin de déterminer le programme de travaux à réaliser, travaux qui doivent être réalisés dès 2020.
    - Le scénario 4, au vu de son bilan économique et du fait qu'il diminue la quantité de chaleur disponible pour le réseau de chauffage est abandonné.
    - Les scénarios 2 ou 3, non nécessaires pour atteindre la performance énergétique de l'usine, mais permettant d'améliorer encore cette dernière, pourront être envisagés en tenant compte de l'évolution du prix de vente de l'électricité, une fois le devenir du four n°2 connu et dimensionné. Le scénario n°3 pourra également être envisagé lorsque le GTA actuel sera en fin de vie.
- Extension des consignes de tri des déchets d'emballages plastiques

Le SITRU a signé en 2018 avec Citéo (anciennement Eco-Emballages et Ecofolio) un nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (barème F). Ce contrat doit permettre d'atteindre l'objectif national de 75% de taux de recyclage des emballages ménagers dans des conditions économiques optimisées d'ici 2022. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint qu'à deux conditions :

- ⇒ une modernisation profonde de l'équipement de tri, dans ses performances ainsi que dans les différents types d'emballages triés (plastiques notamment),
- ⇒ la recherche de meilleures performances de collecte et l'action par la sensibilisation au geste de tri.

En signant un partenariat avec le Sycotom, le SITRU a souhaité bénéficier dès 2016 d'un équipement de tri plus performant et plus proche de son territoire. Le SITRU et ses adhérents vont pouvoir bénéficier dès le 2nd semestre 2019 de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

Pour ce faire, le centre de tri des emballages de Nanterre fermera ses portes au mois de juin 2019, pour une durée d'un an, afin de réaliser les travaux de modernisation nécessaires. Le Sycotom mettra alors à disposition du SITRU un quai de transfert, également à Nanterre et très proche de l'actuel centre de tri, pour le déchargement des bennes de collecte des emballages et papiers, et où seront également réalisées les caractérisations. Les collectes sélectives seront ensuite acheminées au moyen de gros porteurs vers le centre de tri du Sycotom de Paris XVII. Ce centre de tri est en mesure de trier tous les emballages, notamment les plastiques qui ne rentrent actuellement pas dans les consignes de tri (pots, barquettes, films, ...).

A la fin du 1er semestre 2020, le SITRU pourra à nouveau utiliser le centre de tri de Nanterre, qui sera alors profondément rénové.

Cette extension des consignes de tri, très attendue par les habitants depuis plusieurs années, fait l'objet d'un appel à candidatures lancé par Citéo. Initialement prévu pour une remise de dossier le 30 septembre 2019, son calendrier a été modifié récemment par Citéo et devra finalement être remis au plus tard le 12 juillet. Si la candidature du SITRU est retenue, ce projet permettra de bénéficier d'une bonification du soutien versé pour la valorisation des plastiques de 60€, soit 660€ par tonne triée (y-compris pour les nouvelles catégories de plastiques triés). Pour que la candidature du SITRU soit recevable, le SITRU doit justifier de ses capacités techniques et organisationnelles à assurer la pré-collecte et la collecte de ces emballages supplémentaires, puis le tri dans un centre adapté. Afin de remplir au mieux ce dossier de candidature, les services du SITRU feront appel aux services de ses adhérents en charge de la collecte et de la communication, pour déterminer ensemble quelles mesures pourront être mises en place.

Dans le même temps, Citéo lance un appel à projets pour l'optimisation de la collecte des emballages (verre compris) et papiers. Ce dossier, qui concerne uniquement la collecte des déchets, s'articule en plusieurs leviers mobilisables indépendamment les uns des autres. Ils concernent l'amélioration de la desserte par le service de collecte, l'amélioration et/ou le développement des collectes de proximité (apport volontaire), la réduction des fréquences de collecte ou l'amélioration du captage des papiers diffus (artisanat, commerces). Ces projets ont potentiellement un effet dynamisant sur les actions réalisées dans le cadre de l'extension des consignes de tri, et permettent de renforcer encore l'implication des habitants trieurs dans leurs gestes quotidiens. Les actions qui pourraient être entreprises dans le cadre de l'optimisation des collectes sont, si le dossier est retenu par Citéo, soutenues à hauteur de 60% des dépenses réelles (dans la limite des dépenses soutenables, contre 50% pour un projet seul).

L'enjeu de l'extension des consignes de tri est capital : cette simplification, demandée par nos usagers pour qu'enfin « **tous les emballages et tous les papiers se recyclent** », peut et doit être l'opportunité pour chacun des acteurs de la collecte et du traitement de renouveler les messages et de renouer le contact avec nos habitants trieurs, mais également d'aller chercher, à l'aide de ce message simplifié, ceux qui ne trient pas encore ou qui ne trient pas tous leurs déchets, pour atteindre de meilleures performances.

Pour avancer sur ce dossier, un comité de pilotage est organisé le 12 avril à 14 heures, composé des vice-présidents environnement des 3 adhérents du SITRU et de la commission technique du syndicat. Ce COPIL est ouvert aux délégués du SITRU qui le souhaitent (sur inscription préalable).

**La séance est levée à 20 heures**

Fait à Carrières-sur-Seine, le 02 Avril 2019

**Le Président du SITRU**

**Alain GOURNAC**



**Compte rendu affiché le 09 Avril 2019**